

MAIRIE DE SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE

04.74.53.19.38

stcyrsturlerhone@gmail.com

www.stcyrsturlerhone.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

INFORMATIONS COMMUNALES N° 08/2017

Présents : Claudine PERROT-BERTON, Michel MONTMEAS, Gilbert VAUDAINÉ, Michèle ROUBIN, Stéphane RECORIS, Marie-France AVALLET, Laurent SOY, Pascale BRECHARD, Frédéric FRANCE, Diane MOURIER, Sébastien SCHNEIDER, Isabelle OLIVER, Vincent DELLOYE

Excusées : Catherine RODDE, Noëlle DE MARIA

Le Conseil Municipal de SAINT-CYR-SUR-LE-RHONE s'est réuni à la Mairie le 25 septembre dernier, sous la présidence de Madame Claudine PERROT-BERTON, Maire.

=> Taxe d'habitation : Définition de la politique d'abattements pour la taxe d'habitation

Le montant de la taxe d'habitation est calculé à partir d'un taux voté par le Conseil Municipal (13,83% actuellement) sur une base indiquée par l'Etat.

Des abattements forfaitaires sur une valeur locative moyenne (4.830€ sur St Cyr) sont opérés sur la commune :

- Abattement général à la base : 0%
- 1 à 2 personnes à charge (plafond 20%) : 10%
- 3 personnes à charge et + (plafond 25%) : 15%

Le taux du département ayant été récupéré en 2010 pour compenser la suppression de la taxe professionnelle, un abattement supplémentaire de 78€ était appliqué.

Dans le cadre de la fusion de la CCRC avec ViennAgglo, la part départementale va être récupérée par la nouvelle intercommunalité entraînant la suppression de cet abattement.

Afin d'éviter une augmentation de la part communale de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal se prononce en faveur d'une augmentation des taux d'abattement soit :

- Abattement Général à la Base = **3%** au lieu de 0%
- Personnes à charge 1 & 2 = **12%** au lieu de 10%
- Personnes à charge 3 & + = **16%** au lieu de 15%

La délibération est votée à l'unanimité.

=> Convention relative à la mise à disposition et la MAJ du document d'urbanisme numérisé.

L'Etat souhaite que toutes les données d'urbanisme et des réseaux soient accessibles par tous. Pour cela, ces données doivent être numérisées et accessibles par Internet par le biais du GéoPortail.

Pour St Cyr, la numérisation a été faite gratuitement par la DDT et afin que les données soient publiées, il est nécessaire de signer une convention entre la commune, la DDT et la CCRC qui est notre instructeur en matière d'urbanisme.

Le Conseil Municipal délibère en faveur de la signature de cette convention.

=> Questions diverses

- **Ruches à déclarer** : La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue. Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française, Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

- **Téléthon** : l'association a décidé de participer au vide grenier qui se déroulera à Ste Colombe le **dimanche 15 octobre 2017**. Tous les bénéficiaires iront au Téléthon.

Si vous avez de petits objets qui pourraient être vendus dans ce cadre et dont vous voudriez faire don au Téléthon, n'hésitez pas à les amener en Mairie avant le vendredi 13 octobre au plus tard. Vous pouvez prendre contact avec Jean-Jacques GUERY, Président du Téléthon de St Cyr sur le Rhône, au 07 70 59 07 11.

N'oubliez pas, le Téléthon organise le dimanche **12 novembre** la Montée du Grisard et le dimanche **26 novembre** pour le boudin. Retenez dès à présent ces dates !

- Liste électorale :

Vous êtes :

- Nouvel habitant de la commune,
- Agé de 18 ans au plus tard le 28 février 2018,
- Etranger qui venez d'être naturalisé.

N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 31 décembre 2017, pour vous inscrire sur les listes électorales en vue des prochaines élections